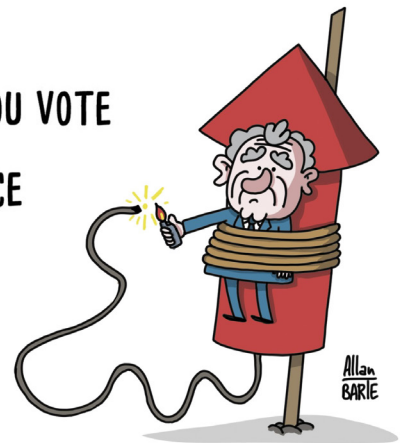


Retraité un jour, syndiqué toujours !

é

L'édito de Paul Barbier

BAYROU, JOUR DU VOTE
DE CONFIANCE



Sommaire :

1 : Éditorial

3 : Informations confédérales

- Communiqué de presse : doublement des franchises médicales

3 : Informations groupe des 9

- Communiqué

4 à 8 : Informations diverses

- Ils ont de la suite dans les idées
- Macron nomme Premier ministre un fidèle
- Les conséquences des mesures Bayrou
- La pauvreté n'a jamais été aussi élevée en France
- Les Ehpad des grands groupes privés sont plus chers et emploient moins de personnels

9 & 10 : Échos des UDR

- Communiqué de l'UDR 44
- Communiqué Association des retraités FO de Saint-Nazaire

EXIT M. BAYROU !

Exit M Bayrou. Celui qui sera resté 9 mois à la tête de l'exécutif n'aura pas résisté au vote du parlement qui a refusé de lui voter la confiance.

Dès le lendemain, le président de la République a désigné M Lecornu, ministre des armées démissionnaire, à la tête du nouveau gouvernement qu'il doit constituer dans les jours qui viennent.

Lors de la passation de pouvoir entre l'ancien et le nouveau premier ministre, le nouveau aurait déclaré « *Il va falloir des ruptures, et pas que sur la forme, pas que dans la méthode, des ruptures aussi sur le fond.* ».

On va bien voir de quelles ruptures il s'agit...

Mais le lendemain de sa nomination, le 10 septembre avait lieu une formidable mobilisation des jeunes, des salariés, des retraités qui, avec leur slogan « On bloque tout » exprimaient le « ras le bol » de l'immense majorité de la population qui n'en peut plus et qui n'en veut plus de cette politique de casse sociale.

Comme nous avons eu l'occasion de l'écrire à de nombreuses reprises, les retraités refusent le projet de budget préparé par M. Bayrou visant à faire 44 milliards d'économies sur le dos de la population.

Dès l'annonce de ce projet de budget, l'UCR FO s'est mobilisée en faisant signer massivement la pétition refusant les mesures prévues contre les retraités.

Dès le 3 septembre, avec le groupe des 9, l'UCR FO a invité les retraités à répondre massivement aux initiatives syndicales visant à faire échec au plan de MM MACRON et BAYROU dès maintenant.

Le 18 septembre, les confédérations appellent à une grande journée de mobilisation. Bien évidemment les retraités répondront à cet appel, mais en ayant à l'esprit ce qui s'est passé durant la mobilisation contre la réforme des retraites : les journées saute-mouton dans lesquelles certaines organisations voudraient nous entraîner, conduisent hélas le plus souvent dans une impasse.

NOS REVENDICATIONS DEMEURENT

Quel que soit l'interlocuteur, **FO** continue et continuera de refuser tout projet de budget injuste et inacceptable ne répondant en aucun cas aux urgences sociales et salariales.

La facture du quoi qu'il en coûte ne doit pas peser sur les travailleurs.

Nos revendications restent les mêmes :

- Contre l'austérité pour les salariés et les services publics,
- Pour l'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux,
- Pour la conditionnalité des aides publiques aux entreprises,
- Pour la défense et le renforcement des services publics.

*Pour la justice fiscale
Pour la justice sociale*

le **18** SEPTEMBRE
J'y serai !

**Tous concernés !
Tous mobilisés !**

Sécu
emploi
retraite
droits
salaire
congrés
jours
fériés
santé

avec

avec



Informations Confédérales

Communiqué de presse : DOUBLEMENT DES FRANCHISES MÉDICALES : le gouvernement s'empresse de faire payer les malades !

A lors que le Premier ministre a soumis sa politique budgétaire au vote de confiance le 8 septembre 2025, en expliquant que le débat sur les mesures viendrait plus tard, il s'empresse de présenter celle sur les franchises médicales, pour éviter tout débat.

Ce qui s'apparente à un excès de pouvoir ne peut qu'alimenter la méfiance des citoyens envers les institutions.

Force Ouvrière exprime fermement son opposition aux projets de décrets relatifs au doublement de la participation forfaitaire et des franchises médicales, présentés ce matin en Conseil de la CNAM

(L'Assurance maladie). Pour FO, ce projet, extrêmement dangereux, va en l'encontre des principes d'équité et

d'universalité essentiels à notre système de soins.

Cette mesure injuste fragilisera davantage les plus précaires et les malades, compromettant la solidarité nationale. Demain, chaque malade verra son reste à charge doubler sur tous les actes médicaux, les consultations et médicaments. Cela va à l'encontre non seulement du pouvoir d'achat et entraînera aussi des renoncements aux soins.

Cette incohérence, à quelques jours du vote de confiance, démontre le manque de sincérité du gouvernement et sa véritable priorité : la recherche d'économies, « qu'il en coûte ».

En conséquence, Force Ouvrière demande le retrait de ces décrets.

Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral
Paris, le 04 septembre 2025

Informations Groupe des 9



COMMUNIQUE

Le 15 juillet dernier, le 1er ministre, M. Bayrou, avait annoncé les mesures que son gouvernement entendait prendre pour économiser 43,8 milliards d'euros dans le budget 2026 par réduction des dépenses publiques et des budgets sociaux.

Aujourd'hui, face à la montée de la colère, il annonce qu'il va demander au parlement un vote de confiance pour mettre en œuvre, malgré tout, ses mesures qui, pour l'essentiel, auront des conséquences négatives pour la population laborieuse, en particulier pour les retraités, sans jamais évoquer les 211 milliards d'aide publiques aux entreprises sans contrepartie ni les 100 milliards de dividendes records versés aux actionnaires

en 2024.

Il prévoit en effet pour les retraités-es :

- Une « année blanche » et le gel des pensions.
- La suppression de l'abattement fiscal de 10 %, remplacé par une déduction fixe de 2 000 € pour le calcul de l'impôt sur le revenu.
- Le blocage des barèmes, ce qui augmenterait l'impôt sur le revenu, la CSG, en particulier des plus bas revenus. Des personnes non imposables le deviendraient et perdraient des prestations sociales.
- Le gel de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) pour les plus démunis.
- La remise en cause partielle des ALD et le doublement du plafond des franchises médicales qui pas-

seraient de 50 à 100 €, qui touchent en majorité les personnes âgées.

Autant de mesures dont les premières victimes seront les retraité-es à commencer par les plus fragiles. La publication de la DREES de juillet 2025 sur la question de la retraite démontre d'ailleurs une baisse du montant des pensions et du niveau de vie des retraité-es à la fin 2023. De plus, la DREES expose que le nombre de retraités bénéficiaires du minimum vieillesse (ASPA) augmente de 4,6 % en 2023 pour atteindre 723 000 personnes, sachant que le montant de ce minimum ne permet pas à lui tout seul de dépasser le seuil de pauvreté (pour une personne seule, le seuil de pauvreté en 2025 était de 1 216 € et le montant de l'ASPA de 1034,28 €).

Les organisations soussignées n'accepteront pas non plus les mesures envisagées par certains comme :

- De nouvelles exonérations de cotisations sociales et l'instauration d'une TVA dite abusivement « sociale ».
- Des régressions des droits familiaux et conjugaux (pensions de réversion).

Les organisations soussignées invitent toutes et tous les retraité-es à signer la pétition lancée par l'intersyndicale nationale et qui a déjà recueilli plus de 350 000 signatures,

Elles les invitent à répondre massivement aux initiatives syndicales visant à faire échec au plan de MM MACRON

et BAYROU dès maintenant.

Le 18 septembre, à l'appel de toutes les confédérations, mobilisons-nous massivement pour en faire une étape permettant de construire ensemble une riposte à la hauteur des attaques que subit la population et des enjeux de notre devenir.

Pleinement inscrits dans le mouvement social, les organisations soussignées maintiennent le principe d'une mobilisation spécifique retraités.

Paris le 3/09/2025

- *Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)*
- *Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)*
- *Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)*
- *Yvon Le Goffic (UNIRetraités CFE-CGC, 42 avenue de la Porte de Clichy, 75017 Paris)*
- *Marie-Laurence Moros (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnole)*
- *Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)*
- *Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)*
- *Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)*
- *Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)*

Informations diverses

Ils ont de la suite dans les idées

Au moment où nous écrivons, nous apprenons par la presse que le gouvernement en sursis de M Bayrou a, durant l'été, préparé le budget de la Sécu pour 2026. Or, l'un des articles de ce projet a prévu de minorer la revalorisation des retraites de base de 0,4 point de pourcentage par rapport à l'évolution de l'inflation chaque année entre 2027 et 2030.

Cette revalorisation a minima devrait permettre de dégager autour de 3,6 milliards d'euros en 2027, 4,8 milliards en 2028 et 6 milliards en 2029.

Quant à 2026, dans le cadre de l'année blanche promise, le projet prévoit de ne pas revaloriser en 2026 les pensions à hauteur de l'inflation. Un gel qui doit rapporter

2,4 milliards...

Désindexer les pensions de l'inflation n'est pas nouveau. Cela a déjà été fait à plusieurs reprises.

Ce qui est peut-être nouveau, c'est que cette idée a germé lors du conclave sur les retraites puisque les « partenaïres » sociaux avaient envisagé une sous-indexation de 0,8 point pour 2026 et ensuite de 0,4 point jusqu'en 2030.

Et, pour préparer l'opinion publique, celui qui est encore Premier ministre se répand dans la presse pour expliquer que si la dette avait augmenté c'était en particulier pour le « confort des boomers » c'est-à-dire la génération née après la Seconde Guerre mondiale et qui constitue aujourd'hui une bonne part des 18 millions de retraités.

Les coupables sont ainsi tout trouvés et vont pouvoir servir de bouc émissaire pour tenter de justifier l'injus-

tifiable.

Les 77 milliards d'exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises (et qui grèvent le budget de la Sécu) ça ne compte pas, comme ne comptent pas les 100 milliards d'évasion fiscale ou les 200 milliards d'aides publiques aux entreprises sans aucune contrepartie.

Non les responsables ce sont les retraités qui ont vu leur pouvoir d'achat reculer depuis des années et dont un nombre de plus en plus important vit sous le seuil de pauvreté ; les responsables, ce sont ces retraités qui, faute de moyens suffisants, renoncent à se soigner...

Alors oui, l'heure est à la mobilisation de l'ensemble des actifs, chômeurs et retraités, contre l'austérité et pour la justice sociale !

Macron nomme Premier ministre un fidèle, Sébastien Lecornu, avant une journée de protestation

Par Francesco FONTEMAGGI, Valérie LEROUX — AFP — (extraits). Article soumis à copyright — NE PAS DIFFUSER

Paris, 9 sept 2025 (AFP) — Le président français Emmanuel Macron a nommé mardi le ministre des Armées Sébastien Lecornu, son homme de confiance venu de la droite, au poste à haut risque de Premier ministre, au lendemain de la chute de François Bayrou et à la veille d'une journée de protestation dans tout le pays.

(...)

Le président de la République a chargé Sébastien Lecornu, qui prendra ses fonctions mercredi à la mi-journée, « de consulter les forces politiques représentées au Parlement en vue d'adopter un budget pour la Nation et bâtir les accords indispensables aux décisions des prochains mois », a annoncé l'Élysée dans un communiqué. « À la suite de ces discussions, il appartiendra au nouveau Premier ministre de proposer un gouvernement », a ajouté la présidence française.

A 39 ans, M. Lecornu, inamovible au gouvernement depuis 2017, a monté les échelons jusqu'à devenir ministre des Armées, un portefeuille ultrasensible en temps de guerre en Ukraine, et s'est imposé comme un fidèle et un intime du chef de l'État.

(...)

« Le président tire la dernière cartouche du macronisme, bunkerisé avec son petit carré de fidèles », a raillé sur X Marine Le Pen, cheffe de file du parti d'extrême droite Rassemblement national.

Emmanuel Macron « prend le risque de la colère sociale légitime et du blocage institutionnel du pays », a dénoncé dans un communiqué le Parti socialiste (PS).

Le leader de la gauche radicale (LFI), Jean-Luc Mélenchon a dénoncé « une triste comédie » et réclamé à nouveau le départ d'Emmanuel Macron.

Le casse-tête auquel est confronté le président français est le même que celui qu'il a été incapable de dénouer depuis plus d'un an : trouver un profil susceptible de survivre face à une Assemblée plus fragmentée que jamais.

À l'Élysée, on estime que la fragile coalition bâtie il y a un an entre la macronie et la droite est un acquis. Le président a exhorté ses chefs à « travailler avec les socialistes » pour « élargir » son assise.

Mais il a refusé d'aller jusqu'à nommer comme Premier ministre leur patron, Olivier Faure, malgré ses offres

de services pour la formation d'un « gouvernement de gauche » qui irait chercher des « compromis ».

Pour tenir, le futur gouvernement devra obtenir, a minima, une non-censure du PS, indispensable pour doter la France d'un budget pour 2026, dont la préparation vient de faire tomber le gouvernement sortant qui avait présenté un effort de 44 milliards d'euros. Le calendrier budgétaire risque déjà de dérailler en raison de cet énième soubresaut de la crise politique, après le retard inédit de l'an dernier.

Et l'impasse politique pourrait agiter les marchés financiers, en attendant la décision de l'agence Fitch susceptible de dégrader vendredi la note de la dette française. Mardi, la France a emprunté à échéance dix ans aussi cher que l'Italie, longtemps considérée parmi le mauvais élève en Europe.

Selon un interlocuteur régulier d'Emmanuel Macron, ce dernier pourrait cette fois accepter que le Premier ministre fasse de réelles concessions aux socialistes, par exemple sur la taxation des plus riches, jusqu'ici un tabou pour lui.

- « Urgence » —

Au-delà du budget, il y avait « urgence à nommer un Premier ministre » parce qu'il ne doit pas « y avoir de pouvoir vacant » à la veille du mouvement de contestation citoyen « Bloquons tout », prévu mercredi, et avant une mobilisation syndicale du 18 septembre, a martelé dans la matinée le ministre de l'Intérieur sortant Bruno Retailleau, patron de LR, évoquant un mois « propice à tous les débordements ».

Mais la portée réelle de la mobilisation — qui rappelle à certains égards celle des Gilets jaunes qui a secoué la France en 2018-2019 — reste incertaine.

80.000 policiers et gendarmes vont être déployés pour faire face à des centaines d'actions prévues dans le cadre de ce mouvement de mécontentement, nourri par un rejet du plan d'économies présenté pendant l'été par François Bayrou.

Emmanuel Macron le sait : s'il n'a que des cartes imparfaites entre les mains, l'atout qu'il va abattre risque d'être le dernier avant de devoir, en cas de nouvel échec, dissoudre à nouveau l'Assemblée, comme l'y invite le Rassemblement national.

En cas d'impasse prolongée, la pression monterait sur une démission d'Emmanuel Macron, espérée par l'extrême droite comme par La France insoumise.

Les conséquences des mesures Bayrou

Le Premier ministre, désormais démissionnaire, avait prévu un certain nombre de mesures touchant directement les retraités... Gageons qu'elles risquent d'inspirer son successeur!

L'abattement de 10 %

Le Président du MEDEF, Patrick Martin, a rêvé de la suppression de ce qu'il juge « aberrant et contre nature », « l'abattement de 10 % pour frais professionnels qui coûte 4,5 milliards d'euros par an ».

Le Premier ministre veut le faire en partie, il souhaite remplacer, dans le calcul de l'impôt sur le revenu « l'abattement de 10 % pour frais professionnels » des retraités par un forfait de 2 000 €. Le 1er ministre commence par mentir pour mieux faire passer cette régression, il sait très bien que ces 10 % d'abattement ne correspondent en rien à des « frais professionnels » que des personnes en retraite ne peuvent pas avoir puisqu'elles sont « sans profession ». Ces 10 % sont historiquement, depuis 1978, la contrepartie des possibilités de fraude fiscale ouvertes aux titulaires d'autres revenus. Dans le Code Général des Impôts, la déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels des traitements et salaires des salarié-es est l'article 83, l'abattement de 10 % pour les pensions est l'article 158, personne ne peut les confondre! Le 1er ministre annonce qu'il va « parler vrai » et il énonce et amplifie une fausse information!

En plafonnant « l'avantage » à 2 000 euros par foyer fiscal chaque année (au lieu de 4 321 € en 2025), le 1er ministre décide d'augmenter l'impôt sur le revenu des personnes qui perçoivent plus de 20 000 euros de pension par an, soit plus de 1 666 euros par mois.

Combien de personnes seraient touchées? Selon les calculs de Pierre Madec, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) :

- Rien ne changerait pour la moitié des pensionné-es, les plus modestes, puisqu'elles et ils ne sont aujourd'hui pas imposables.
- 1,5 million de ménages verraient leur impôt baisser, dont 1 million appartiennent à la moitié de retraités la plus aisée en termes de niveau de vie. Ce sont surtout (2/3) les couples ne comptant qu'une seule personne en retraite qui y gagnent. C'est le cas lorsque l'autre personne du couple a une baisse, une stagnation ou une augmentation du revenu inférieure à l'inflation.
- 5,2 millions de ménages connaîtraient une augmentation de leurs impôts, pour la plupart des retraités seul-es faisant partie des 30 % les plus aisés. Une partie d'entre eux ne payaient pas d'impôts, et perdent des exonérations (taxe d'habitation, certains services publics), des prestations versées sous conditions de revenus et autres avantages sociaux (tarifs sociaux, chèques énergie, tarifs de transport réduits, aides au logement, etc.).

En euros, les retraités-es plus aisés-es seraient davantage mis-es à contribution, sachant que, pour ce gouvernement, un retraité « aisé », ça commence à 1 700 euros de pension par mois!

En niveau de vie, l'effort est plus important pour le bas et le milieu de l'échelle, moins douloureux pour les re-

venus plus élevés.

Selon Pierre Madec, « *sur le plan budgétaire, l'introduction de l'abattement forfaitaire entraînerait une baisse d'impôt de l'ordre de 300 millions d'euros pour les ménages gagnants, contre une hausse de 1,1 milliard d'euros pour les perdants, soit un solde net de l'ordre de 800 millions d'euros de recettes fiscales pour l'État.* »

Année blanche

Le Premier ministre a annoncé l'austérité « *l'État se fixe comme première règle de ne pas dépenser davantage à l'euro près en 2026 qu'en 2025, à l'exception de l'augmentation de la charge de la dette et des dépenses supplémentaires pour le budget des armées.* » Cette « année blanche » s'ajoute au remplacement de l'abattement de 10 % par un forfait. Le gouvernement devrait « économiser » 7,1 milliards d'euros, avec le gel des pensions (3,7 milliards d'euros), le gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG (1,4 milliard d'euros), le gel de l'Aspa, l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

L'année blanche frappe essentiellement les retraités-es (3,7 milliards sur les pensions de retraites) et les pauvres (1,3 milliard de gel des prestations sociales), selon l'Institut des politiques publiques (IPP). Pierre Madec (OFCE) confirme : « En pourcentage du niveau de vie, ce sont bien les ménages les plus modestes qui verraient leur revenu le plus réduit par une année blanche »

Le gel des pensions de retraite devrait entraîner une perte de revenu disponible de l'ordre de 3,7 milliards d'euros pour les ménages comptant au moins un-e retraité-e.

Le gel du barème de l'impôt sur le revenu devrait augmenter les impôts d'environ 400 millions d'euros pour les ménages qui comptent au moins un retraité, sur les 1 200 millions d'euros qu'espère le gouvernement par cette mesure. Le gel toucherait la moitié des ménages comptant au moins un retraité, soit 6,7 millions de ménages. La perte s'élèverait au maximum à 0,14 % du revenu, à 120 € par an.

Coût total de ces mesures

Au total, l'ensemble de ces mesures devrait réduire de 4,9 milliards d'euros le revenu disponible des ménages comprenant au moins un-e retraité-e, soit une baisse de 0,9 % de leur niveau de vie moyen.

En net, ces ménages seraient très largement mis à contribution puisque 90 % devraient voir leur niveau de vie réduit par les mesures annoncées contre seulement 5 % de ménages gagnants. Bien entendu, ces effets seront très inégalement répartis, en fonction à la fois du niveau de vie et de la composition des revenus de chaque ménage.

Les couples ne comptant qu'un seul retraité sont quasiment les seuls à gagner à la mise en place des mesures étudiées. Au contraire, les retraités-es seul-es ou en couple devraient quasiment tous enregistrer des pertes de revenu disponible en 2026 du fait des mesures an-

noncées. Le gros des pertes s'expliquerait par le gel des pensions, mais la mise en place du nouvel abattement réduirait tout de même le revenu disponible des retraités les plus aisés.

En euros, ces pertes seraient croissantes avec le revenu des ménages, allant de 100 euros environ pour les retraités seuls appartenant aux 10 % de retraités les plus modestes à près de 1 000 euros pour les couples de retraités appartenant aux 10 % de retraités les plus aisés.

Les retraités seuls et dont le niveau de vie est supérieur à la médiane des retraités seraient les plus pénalisés par la mise en place de l'abattement forfaitaire, ces foyers

fiscaux bénéficiant aujourd'hui d'un abattement maximum de l'ordre de 4300 euros, réduit mécaniquement à 2000 € par la mesure.

Rapportées à leur niveau de vie, pour les retraité-es seul-es, les pertes devraient être croissante avec le niveau de vie exception faite des 10 % les plus aisés relativement protégés par la part de revenu financier dans leur revenu disponible. Les couples comptant 2 retraités verraient leur niveau de vie amputé de l'ordre de 1 % quel que soit leur décile d'appartenance. Pour les autres couples comptant uniquement un-e retraité-e, cet impact serait réduit à -0,4 % environ.

La pauvreté n'a jamais été aussi élevée en France et les inégalités s'envolent (extraits)

*Alternatives Économiques (8 juillet 2025).
Article soumis à copyright — NE PAS DIFFUSER*

L'inflation a fait des ravages dans les rangs des classes populaires, c'est officiellement confirmé. On le craignait, bien sûr, mais on reste surpris devant la violence du choc subi par les Français les plus modestes. C'est ce que montrent les dernières statistiques publiées par l'Institut national de la statistique publique (Insee), qui documentent l'évolution de la pauvreté et des inégalités en France en 2023. Des chiffres qui donnent le vertige et sanctionnent sévèrement la politique économique et sociale mise en œuvre par les différents gouvernements d'Emmanuel Macron.

(...) la pauvreté n'avait, en 2023, jamais été aussi importante en France depuis qu'on la mesure de cette façon, à savoir 1996. Le taux de pauvreté a culminé cette année-là à 15,4 %. Soit un point de pourcentage de plus qu'en 2022. Du jamais vu! (...)

1 288 euros par mois pour une personne seule¹. C'est 650 000 personnes de plus qu'en 2022. Là encore, il s'agit de deux nouveaux records. Jamais le nombre de personnes pauvres n'avait été aussi élevé et jamais autant de personnes n'avaient basculé dans la pauvreté en un an.

Et encore, ces chiffres sont sous-estimés. Pour mesurer la pauvreté, l'Insee ne compte que les personnes vivant dans un logement ordinaire en France métropolitaine. Les habitants des départements d'outre-mer, les ménages d'étudiants, les personnes sans domicile fixe ou encore ceux qui vivent en caravane ou en maison de retraite passent sous les radars.

(...). Ce qui veut dire qu'en 2023, le nombre total de pauvres est sans doute proche de 12 millions de personnes!

Des revenus qui s'amenuisent

Si la pauvreté s'est envolée, c'est parce que le niveau de vie des ménages les plus modestes a reculé, dans

un contexte d'inflation élevé. Le niveau de vie plafond des 10 % les plus pauvres a diminué de 1 % en euros constants entre 2022 et 2023, c'est-à-dire une fois corrigés les effets de la hausse des prix. (...)

Cette baisse du niveau de vie des plus modestes s'observe avant redistribution. Ce qui veut dire que ce ne sont pas (seulement) les aides sociales qui sont moins généreuses, mais les revenus dits « primaires » qui s'amenuisent. En cause, notamment, les difficultés croissantes auxquelles font face les indépendants. Selon l'Urssaf, les travailleurs indépendants classiques ont vu leur revenu moyen diminuer nettement à cause de l'inflation : - 4,5 % en euros constants en 2023, après une baisse de - 5,5 % en 2022.

Parmi les non-salariés, les micro-entrepreneurs sont encore plus fragiles. De plus en plus nombreux — ils représentent désormais la moitié des indépendants —, ils ont toujours autant de mal à joindre les deux bouts : leurs revenus d'activité sont en moyenne six fois moins élevés que ceux des travailleurs indépendants classiques. (...)

Côté salarié, la hausse des temps très partiels, c'est-à-dire inférieurs à un mi-temps, est venue peser négativement sur les revenus. Ils sont passés de 22 % de l'ensemble des temps partiels en 2022 à 24 % en 2023. L'emploi continue de s'émietter, ce qui alimente la machine à créer de la pauvreté laborieuse.

(...) En 2023, les mesures exceptionnelles qui avaient été mises en place en 2022 pour protéger le pouvoir d'achat des ménages face à l'inflation n'ont pas été reconduites. Ce qui a tiré le taux de pauvreté à la hausse. (...) largement captés par les riches.

Autre élément d'explication avancé par l'Insee : les aides au logement ont été revalorisées en deçà de l'inflation, tandis que le nombre d'allocataires de ces prestations a continué de diminuer. Ce qui a pénalisé le niveau de vie des inactifs non retraités, dont le taux de pauvreté atteint 37,3 %.

Les chômeurs, eux, ont subi les effets de la réforme de l'assurance chômage, entrée en vigueur le 1er février 2023, qui a réduit la durée d'indemnisation de 25 %

des nouveaux allocataires. Avec, à la clé, une augmentation de 0,8 point de leur taux de pauvreté, qui s'élève à 36,1 %.

Mais c'est pour les familles monoparentales que la hausse a été la plus violente : + 2,9 points, pour atteindre 34,3 %. Et ce en dépit de la revalorisation de l'allocation de soutien familial dont elles ont bénéficié fin 2022. Ce qui visiblement n'a pas permis de compenser la fin des mesures de soutien anti-inflation et la trop faible revalorisation des aides au logement.

Les plus riches ne connaissent pas la crise

À l'inverse, le sort des plus aisés s'est nettement amélioré.

ré. Le niveau de vie plancher des 10 % les plus riches a augmenté de 2,1 %, et celui des 20 % les plus riches de 1,1 %, en euros constants. Ils ont bénéficié de la hausse des taux d'intérêt, impulsée par les banques centrales pour juguler l'inflation. Ce qui a nourri leurs revenus financiers. Mais ils ont aussi profité des largesses fiscales d'Emmanuel Macron, et notamment de la dernière phase de la suppression de la taxe d'habitation qui, en 2023, a concerné les 20 % de foyers fiscaux les plus riches.

(...). Concrètement, en argent sonnante et trébuchant, et en prenant en compte les effets de l'inflation, cela fait 980 euros de plus, quand les 10 % les plus pauvres, eux, ont perdu 140 euros. (...)

Les Ehpad des grands groupes privés sont plus chers et emploient moins de personnels, selon une étude

Extraits d'un article rédigé par Florence Morel France Télévisions Publié le 03/09/2025 06

Article soumis à copyright — NE PAS DIFFUSER

Trois ans et demi après la publication des *Fossoyeurs*, le livre du journaliste Victor Castanet qui avait révélé les maltraitances subies par des résidents du groupe Orpéa, c'est l'heure des comptes. Tarifs, nombre d'employés par pensionnaires... La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), rattachée aux ministères de la Santé et du Travail, a passé au crible le secteur privé des Ehpad dans une étude publiée mercredi 3 septembre.

Des tarifs plus élevés...

Dans les Ehpad appartenant à Clariane, Emeis, DomusVi, Domidep et Colisée, les tarifs d'hébergement sont « plus élevés », a également calculé la Drees, « notamment pour les places non habilitées à l'aide sociale à l'hébergement (ASH) », destinées aux personnes les plus vulnérables. Les prix moyens pour une journée et une nuit sont ainsi évalués à « 98 euros contre 89 euros en moyenne ».

Cette différence tarifaire se vérifie également une fois les effets liés à la localisation de l'établissement, à la concurrence des autres établissements, à la qualité des bâtiments, au niveau de perte d'autonomie des résidents, puisque l'écart de prix entre les grands groupes et les autres Ehpad privés à but lucratif est « d'environ 8 euros par nuit ». De leur côté, les Ehpad publics « pratiquent les tarifs d'hébergement les plus bas » du marché, « avec un coût uniforme de 60 euros par nuit ».

... mais un taux d'encadrement plus bas

Ces tarifs plus élevés s'expliquent-ils par un plus grand nombre d'employés par résident ? Pas vraiment. La Drees

évalue qu'en moyenne, en 2022, les grands groupes employaient l'équivalent de 60,2 personnes travaillant à temps plein pour s'occuper de 100 résidents (appelé taux d'encadrement), « soit un niveau légèrement inférieur aux autres Ehpad privés à but lucratif ». Un niveau bien inférieur à celui des Ehpad du secteur public hospitalier, où ce taux est de 72,9 encadrants pour 100 résidents.

Ce taux d'encadrement est plus faible « en particulier pour le personnel paramédical », comme les infirmières et les aides-soignantes. La Drees note que les grands groupes emploient en moyenne 28,8 aides-soignantes pour 100 résidents contre 34,6 pour le secteur public hospitalier et 30,2 pour le secteur public non hospitalier. L'écart est encore plus important s'agissant des infirmières : elles sont en moyenne 6,8 pour 100 résidents chez Clariane, Emeis, DomusVi, Domidep et Colisée, contre 8,5 dans le secteur public hospitalier et 7,2 dans le secteur public non hospitalier.

Peu d'Ehpad dotés d'unités Alzheimer

Enfin, la Drees note que les Ehpad privés (pas uniquement ceux des grands groupes) « sont rarement dotés » d'une unité d'hébergement renforcée (UHR), ces espaces spécialement destinés à accueillir des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou présentant des troubles sévères du comportement. « Seulement 1 % des établissements appartenant à de grands groupes en disposent et 2 % parmi les autres établissements privés à but lucratif », déplore la Drees, soulignant que ces « unités sont principalement présentes dans les Ehpad publics hospitaliers, où 14 % des structures en sont équipées ».



Union Départementale C.G.T. – FORCE OUVRIERE des Retraités et Préretraités de Loire Atlantique



BOURSE DU TRAVAIL FERNAND PELLOUTIER

Adresse postale : FORCE OUVRIERE - 2 Place de la Gare de l'Etat - 44200 NANTES

Tél. : 02 28 44 19 00 – Mail : udr44@fo44.fr

Des bras, des lits pour l'hôpital ! Pas touche à la Sécurité Sociale !

Depuis plusieurs années, l'**UDR FO 44**, avec l'**UCR FO** et dans le cadre de l'intersyndicale nationale des retraités (CGT, FO, CFTC, CFE CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR, Ensembles), se bat pour réclamer un rattrapage de 10 % sur les pensions et retraites, perdus depuis 2017.

En 2018, les retraités ayant une CSG à 6,6 % ont vu ce taux passer à 8,3 %, sans contrepartie, entraînant immédiatement une baisse des pensions et retraites pour 60 % des retraités. Seuls 30 % d'entre eux ont vu ce taux revenir à 6,6 % en 2019 à la suite du mouvement des « gilets jaunes ».

Selon un sondage d'avril 2025 du Parisien, 67 % des retraités ne peuvent plus couvrir correctement leurs besoins quotidiens, notamment sur l'alimentation, le gaz ou l'électricité. Parallèlement, c'est la dégradation, à marche forcée, des services publics auxquels les retraités sont particulièrement attachés.

Le 15 juillet dernier, M. Bayrou annonce des mesures encore plus draconiennes pour économiser près de 44 milliards d'euros, dont 5,5 milliards sur la santé, dans le budget 2026, pour financer l'effort de guerre :

- Année blanche sur les prestations sociales, les pensions de retraites et le barème des impôts.
- Suppression de l'abattement fiscal de 10 % pour les retraités, remplacé par un plafond de 2 000 euros par an.
- Remise en cause de la prise en charge à 100 % des Affections Longues Durée (ALD).
- Doublement du plafond des franchises médicales qui passeraient de 50 à 100 euros, des franchises unitaires sur les médicaments de 1 à 2 euros, de celle sur les consultations médicales, passant de 2 à 4 euros.
- Non remplacement d'un fonctionnaire sur trois... soit 3 000 emplois supprimés !

Dès le lendemain de cette annonce, la Fédération des Services Publics et des Services de Santé **FO** déclarait : « Les conséquences pour les agents et les usagers vont être dramatiques autant sur l'offre de soins que sur la qualité qui doit être dispensée à tout citoyen et sur les conditions de travail », appelant « à combattre ce gouvernement dès la rentrée ».

Les retraités sont au premier-chef concernés et victimes par la dégradation des services de soins.

Le Bureau de l'UDR FO 44 dénonce les plans d'austérité imposés par le gouvernement et exige leur abandon.

Au CHU de Nantes durant l'été 2024, puis l'hiver suivant, à chaque fois, plusieurs décès ont été la conséquence directe d'une prise en charge trop tardive de patients, ainsi que de drames et abus divers. Pour l'hôpital de Saint-Nazaire, la vidéo d'un pompier début août, devenue virale, montre la situation catastrophique des urgences, aggravée par la période estivale. Du 11 août au 18 août, la maternité d'Ancenis a été fermée et les futurs parents orientés vers d'autres établissements de Loire-Atlantique ou du Maine et Loire. Devant l'aggravation de la situation, la colère n'a cessé de gronder dans tous les services. Pour couronner le tout et depuis juillet dernier, l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) pérennise « l'accès régulier aux soins » pour 3 ans ! L'accès aux urgences la nuit ne se fait donc plus que sur avis médical de 20h à 8h.

Le 27 juin, les hospitaliers et la population de Laval ont mis en échec un plan visant à supprimer 100 postes. Ils étaient 1 000 à se rassembler devant le CH Laval et ont fait reculer l'ARS et le ministère. Ce qui a été obtenu par la grève et la mobilisation à Laval peut l'être partout.

Face à ces constats, le Bureau de l'**UDR FO 44** appelle les retraités à rejeter la pire politique d'austérité voulue par le gouvernement Macron/Bayrou. Mais un éventuel départ de F. Bayrou le 08 septembre ne signifie en aucun cas la fin des mesures d'austérité.

Il est donc urgent de rejoindre, comme invite à le faire le communiqué de l'UD FO 44, le mouvement citoyen du 10 Sept., ses lieux de blocages, et afin de renforcer l'appel régional des UD et le Groupement Régional des Services Publics :

**Rassemblement devant l'hôtel-Dieu de Nantes
Mardi 16 septembre à 10 H 30
Pour la sauvegarde de l'hôpital public et de notre système de santé**



Communiqué de presse

Le 10 Septembre : retraités, salariés et citoyens, tous ensemble pour le retrait du plan d'austérité de Bayrou et la satisfaction de nos revendications !

Réuni le Jeudi 4 Septembre, le bureau élargi de l'Association des retraités **FO** de Saint-Nazaire et région a discuté du plan annoncé par le 1^{er} Ministre Bayrou visant à tailler **44 milliards d'euros** dans les dépenses publiques et sociales ainsi que les garanties collectives.

Ce plan est totalement inacceptable, il doit être abandonné ! Quel que soit le gouvernement, les retraités FO ne laisseront pas faire !

De plus, avant même le vote des députés pour ou contre la confiance au gouvernement le 8 Septembre prochain, le 1^{er} ministre veut publier, en force et en urgence, **trois décrets mettant en œuvre un nouveau doublement des franchises sur les médicaments** (qui passeraient de 1 € à 2 € par boîte), **sur les consultations** (de 2 € à 4 € par consultation), **sur les transports sanitaires** (de 4 € à 8 € par transport) et sur leurs **plafonds annuels** (de 50€ à 100€ par an).

Comme la Confédération FO, les **retraités FO de Saint-Nazaire et région en exigent le retrait immédiat !**

De même, ils revendiquent :

- ✚ **L'abandon retrait du plan Bayrou/Macron.**
- ✚ **L'abrogation de la réforme des retraites de 2023.**
- ✚ **L'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux.**
- ✚ **La défense de la Sécurité Sociale et des services publics.**
- ✚ **Non à la guerre et à l'économie de guerre.**

Partout en France, des mobilisations citoyennes sont organisées le 10 Septembre 2025 sur les mêmes revendications. A Saint-Nazaire, l'assemblée citoyenne appelle à un rassemblement le :

Mercredi 10 Septembre à partir de 7h00 : Rassemblement sur le rond-point de Trignac (zone Auchan), au niveau de Renault et la Boulangerie Ange, arrêt bus « Fontaine au Bruns ».

Considérant que **la mobilisation générale et l'unité la plus large sont essentielles pour obtenir satisfaction** sur ces revendications partagées, le bureau de l'Association des retraités **FO** de Saint-Nazaire et région a décidé :

- **D'envoyer une délégation du bureau à ce rassemblement pour lire aux citoyens rassemblés ce communiqué.**
- **D'appeler les retraités FO de Saint-Nazaire et sa région à rejoindre à notre délégation à ce rassemblement.**

Saint-Nazaire, le 4 Septembre 2025